18 juillet 1791

FR 327007a

Case FRC 23565

LETTRE DE J. PÉTION A SES COMMETTANS,

SUR LES CIRCONSTANCES ACTUELLES.

18 juillet 1791

S'IL eſt un moment où je doive rendre compte de ma conduite, c'eſt celui-ci: je le fais, pénétré de douleur & d'indignation. Qui m'eût dit qu'un jour la pureté de mes intentions, la droiture de mon ame, puſſent ſouffrir la plus légère atteinte, puſſent être ſuſpectées! Vous connoiſſez cette ame toute entière; vous ſavez ſi elle eſt capable de méchanceté & de fourberie: toutes les actions de ma vie ſe ſont paſſées ſous vos yeux; vous

THE NEWBERRY LIBRARY

ſavez ſi je ſuis bon fils, bon époux, bon père, bon citoyen. Eh bien ! je ſuis ſur le point de perdre en un inſtant ce qui m'eſt plus précieux que la vie. Des calomnies atroces s'attachent à moi ; des hommes artificieux & pervers veulent envelopper ma conduite de nuages : grand dieu ! de quel air impur je ſuis environné ! que ne ſuis-je reſté enſeveli dans une heureuſe obſcurité, moi qui aime par-deſſus tout la vie ſimple & tranquille. Le malheur m'a jeté ſur un théâtre battu ſans ceſſe par les tempêtes ; & j'ai eu le malheur plus grand encore de m'y montrer. Certes, je n'ai pas à rougir du rôle que j'ai joué. Jamais mes lèvres ne ſe ſont ſouillées par le menſonge ; jamais je n'ai prononcé un mot que ma conſcience ait démenti ; jamais je n'ai été ni l'agent ni l'inſtrument d'une baſſe intrigue. J'ai toujours parlé en homme de bien. Je défie un mortel ſur la terre, je défie ceux de mes collègues avec leſquels j'ai été le plus lié, de trouver une ſeule tache dans ma conduite publique. C'eſt dans l'intimité de la confiance, qu'on ſe communique librement ſes idées, ſes projets : eh bien ! je le dis avec l'orgueil d'un honnête homme, je n'ai pas dit un mot tout bas dont je ne puiſſe m'honorer tout haut. Juſqu'à ce jour j'ai eu l'eſtime de ceux dont je n'ai pas eu l'amitié. Mes opinions ont rencontré des contradicteurs ; mais il n'eſt venu dans la penſée de perſonne qu'elles ne partiſſent pas d'un cœur pur. Voilà que tout-à-coup, dans un moment de criſe, on croit qu'il importe de me perdre ; & je ſuis un factieux, un

conſpirateur, un homme vendu aux Puiſſances étrangères! O vous! qui les premiers avez ſemé ces bruits infâmes, les croyez-vous! Non : vous êtes des lâches qui ſacrifiez tout à votre ambition, & qui voulez des victimes; je le ſerai, mais vous ne ferez pas fléchir mon ame indépendante; elle s'irritera, elle s'élevera au milieu des dangers. Citez un fait, un acte de ma part qui ſoit, je ne dis pas criminel, mais qui bleſſe la délicateſſe; citez, vous dis-je : je vous en porte le défi formel. Cependant un traître doit être démaſqué : l'intérêt public l'exige. Et vous, hommes foibles & crédules, qui répétez avec tant de légèreté & dans l'ombre du myſtère ces criminelles impoſtures, vous devenez, ſans le ſavoir, les complices des hommes les plus mépriſables, pour flétrir la réputation d'un homme de bien.

Je n'ai pas beſoin, je penſe, de juſtifier l'opinion que j'ai manifeſtée dans l'affaire du Roi. Je la crois bonne; je l'ai puiſée dans ma conſcience : le décret eſt rendu; je me ſoumets. C'eſt-là cependant une des cauſes les plus actives des perſécutions que j'éprouve.

Cette affaire nationale a excité un vif intérêt. Diſcutée dans tous les clubs, l'objet de tous les entretiens, les eſprits ſe ſont échauffés, le peuple y a pris part, il s'eſt aſſemblé dans les rues, dans les places publiques, & l'opinion la plus générale étoit oppoſée à celle des comités réunis. La déciſion a été attendue avec impatience & comme un grand événement; elle a été contraire à cette opinion; des murmures ſe ſont élevés; l'indignation a fait entendre ſes cris; des mouvemens

ſe ſont fait ſentir, on a déployé un grand appareil militaire : cette force armée n'a fait qu'irriter davantage les eſprits & qu'exalter les têtes.

Cette grande fermentation avoit une cauſe fort ſimple : elle étoit dans la nature même de l'objet. Dans toutes les diſcuſſions d'une haute importance, le peuple ne reſte pas indifférent ; il s'aſſemble où il ſe rencontre, il ſe parle, il épanche ſon ame, il s'échauffe, il manifeſte ſon vœu ; j'ajoute que rarement il ſe trompe. Combien de fois ces exemples ont frappé nos yeux ! combien de fois le peuple n'a-t-il pas environné le lieu de nos ſéances ; a-t-il jamais exiſté une circonſtance plus capable d'enflammer ſon zèle & de lui faire déployer toute ſon énergie.

Mais il faut chercher des cauſes ſurnaturelles, & ſur-tout coupables. On a prétendu que beaucoup d'étrangers étoient répandus parmi le peuple pour l'égarer ; qu'il y avoit eu des diſtributions d'argent. Je ne nie pas des faits que je ne connois pas. Je voudrois cependant en être convaincu ; & juſques-là, je croirai qu'il y a beaucoup d'exagération mêlé à un peu de vérité.

Ce n'eſt pas tout, il faut trouver de principaux agens qui dirigent les mouvemens de ces maſſes d'hommes dans le ſens qui convient à leurs intérêts. Or, des intriguans qui s'entendent fort bien en calomnie, ont trouvé qu'il étoit utile à leurs deſſeins de me déſigner pour un de ces agens. Je déclare que cette inculpation eſt une atrocité ; que perſonne n'eſt plus étranger que moi à l'art de faire mouvoir le

peuple ; que je ne connois aucun de ces chefs de bande qui, ayant de l'empire fur lui, fonnent l'alarme dans les momens convenus, & donnent les fignaux de ralliement ; qu'il ne m'eft jamais venu dans la penfée de produire une agitation factice, d'occafionner un foulèvement.

Il eft des infurrections que je fuis loin de condamner ; il en eft qui font utiles au falut public, & où le peuple fe montre dans toute fa majefté. Mais l'énergie du calme eft celle qui plaît à mon caractère, celle qui me paroît vraiment impofante : j'abhorre les excès. Le tumulte & le défordre déshonorent le peuple, & annoncent qu'il eft peu fait pour la liberté.

Loin de moi toute idée de defirer, de vouloir des agitations d'un genre vil & méprifable. Je dirai, puifque l'occafion s'en préfente, qu'une feule fois dans cette affaire, un rapport s'eft établi entre les citoyens réunis le 15 de ce mois au Champ-de-Mars, & moi. Ces citoyens avoient dreffé une pétition pour l'Affemblée Nationale ; des commiffaires en étoient porteurs ; ils étoient chargés de parler à ceux qui s'étoient élevés contre le projet des comités, à MM. Grégoire, Robefpierre, Prieur & moi, pour être leurs organes auprès de l'Affemblée, & négocier leur entrée à la barre. M. Robefpierre & moi fortîmes de la falle pour écouter ces commiffaires, & nous leur dîmes que cette pétition étoit inutile, que le décret venoit d'être porté à l'inftant. Ils nous demandèrent un mot pour conftater qu'ils avoient rempli leur miffion ; nous écrivîmes une lettre qui refpire l'amour de l'ordre,

de la paix, & qui, je le crois, a pu empêcher des malheurs. Voilà la ſeule communication que j'ai eue avec le peuple, & je puis dire avec confiance qu'elle a été digne de lui & de moi.

Le décret a donné lieu à un autre événement très-important en lui-même, & par les ſuites qu'il peut avoir. L'évaſion du Roi, toutes les circonſtances qui la précédent & l'accompagnent, avoient occaſionné des diſcuſſions très-vives dans la ſociété des amis de la conſtitution. Le ſentiment général, je dirai preſqu'unanime, étoit contre les propoſitions des comités. L'adoption de ces meſures par l'Aſſemblée a enflammé les eſprits, les a portés au plus haut degré d'effervefcence. On a cru appercevoir une dernière reſſource dans le ſilence du décret ſur la perſonne de Louis XVI. La motion a été faite d'interroger le vœu des 83 départemens, pour ſavoir s'il ſeroit conſervé ſur le trône. Des diſcours véhémens ont été prononcés, & la pétition a été arrêtée. Au moment même, des citoyens que l'inquiétude, le zèle & l'urgence du moment avoient réunis dans pluſieurs lieux publics, ſont entrés dans la ſalle & ont exprimé les mêmes intentions. Il a été décidé que le lendemain on ſe rendroit au Champ-de-Mars pour ſouſcrire la pétition. Elle a été dreſſée & elle termine dans une forme qui n'eſt pas celle qui convient à un acte de cette eſpèce. Les citoyens déclarent qu'il ne reconnoîtront Louis XVI pour roi que lorſqu'il ſera avoué par les 82 autres départemens. C'eſt, il faut en convenir, une irrégularité choquante. L'Aſſemblée, par un décret poſtérieur, ayant dit que

la charte conſtitutionnelle ſeroit préſentée à Louis XVI, la loi ayant parlé d'une manière expreſſe, la ſociété des amis de la conſtitution s'eſt empreſſée de reconnoître que ſa pétition, fondée ſur le ſilence de la loi, n'avoit plus d'objet, & elle en a empêché la circulation.

Des membres de cette ſociété, membres auſſi de l'Aſſemblée nationale, ſe ſont retirés & ont opéré une ſciſſion. Ils ſe plaignent de ce que depuis quelque temps des hommes très-ſuſpects ſe ſont introduits dans la ſociété des Amis de la Conſtitution; que cette ſociété s'écarte du but utile de ſon inſtitution; que loin de ſe montrer protectrice des lois, elle les attaque & les détruit; que des députés de l'Aſſemblée nationale ont été outragés de la manière la plus odieuſe; qu'il ne règne plus aucune liberté dans la manifeſtation des opinions; que l'on qualifie de lâches & de traîtres ceux qui s'oppoſent à la volonté dominante; que pluſieurs fois on a entendu dire qu'il falloit faire juſtice des coquins qui trahiſſoient l'intérêt de leur patrie; que la pétition eſt le comble de tous ces dérèglemens; qu'elle tend à ſoulever le peuple & à le mettre dans un état de guerre civile.

Certes, il eſt poſſible, & je n'en doute pas, qu'il ſe ſoit gliſſé dans la ſociété, des membres indignes d'y être. J'avoue que les diſcuſſions n'y ſont pas aſſez calmes, les opinions aſſez libres. L'efferveſcence des imaginations porte quelques fois au-delà des bornes. Je crois que des membres de l'Aſſemblée nationale

ont été en but à des propos indécens, & qu'ils ont de justes motifs de plainte. Si des discours exagérés obtiennent des applaudissemens, la raison se fait aussi entendre avec succès. La pétition n'est pas criminelle dans l'intention qui l'a dictée; c'est un acte individuel & non collectif; chaque membre est libre de souscrire ou de ne pas souscrire, & enfin elle n'existe plus.

D'ailleurs, faut-il abandonner ses frères, parce qu'ils sont égarés? Faut-il détruire une société, parce qu'elle a des vices? Et quelle société! celle qui a rendu les plus grands services à la chose publique, qui a maintenu la constitution contre tous les efforts de ses ennemis; qui a propagé l'esprit de lumière & de patriotisme d'une extrémité à l'autre de l'empire, & qui par ses nombreuses affiliations, embrasse toutes les sociétés du royaume dont elle forme le centre.

J'ai cru appercevoir que cette division étoit le fruit d'une intrigue. Des hommes, qui portent partout l'esprit de domination, gouvernoient depuis long-temps la société des Amis de la Constitution. On s'est lassé de leur joug; ils ont perdu peu-à-peu leur influence; ils ont essuyé des contradictions: aussitôt qu'ils n'ont plus été les maîtres, ils se sont retirés, &, je n'en doute pas, avec l'ardent desir de s'en venger. L'occasion s'est présentée: ils l'ont saisie; ils ont entraîné dans leur parti beaucoup de membres honnêtes, qui, par des motifs divers, se sentoient de l'éloignement pour cette société. Ils ont voulu jeter ailleurs les fondemens de leur puissance; ils ont créé une société nouvelle sous le même titre, ou pour mieux dire,

dire, ils ont, par fiction, transporté l'ancienne dans un nouveau local; & pour l'environnèr de sa splendeur passée & de toute sa force, ils ont écrit aux sociétés répandues dans les départemens, que là où ils étoient, là étoit le berceau de la societé première; qu'il falloit se rallier autour d'elle, & y rattacher tous les liens de la fraternité : par-là, ils se sont flattés d'influencer ces diverses sociétés, de dominer l'opinion publique & de la diriger vers leur systême.

J'ai cru appercevoir que ce déchirement au milieu des mouvemens convulsifs qui nous agitent, pouvoit rendre la secousse plus violente & la crise plus forte; que si la société ancienne ne souffroit pas patiemment cet outrage & disputoit ses dépouilles, deux sociétés rivales & ennemies entroient dès-lors en guerre; que l'une cherchant à conserver ses sociétés affiliées, & l'autre voulant s'en emparer, chacune publieroit des manifestes; que dans le même département, des sociétés pourroient se déclarer pour la première, tandis que d'autres se rangeroient du parti de la seconde; que des principes des partis divers s'établiroient, & qu'il étoit impossible de prévoir jusqu'où cette scission funeste pourroit conduire dans ces temps d'orage & de trouble.

J'ai cru appercevoir, dans ce déchirement, la destruction prochaine des Sociétés des Amis de la Constitution.

Je n'ai pas vu d'ailleurs avec indifférence un abandon aussi brusque & aussi peu généreux. Je ne sais quel sentiment nous porte naturellement vers les hommes foibles qui éprouvent un malheur ou une injustice: je me suis senti plus attaché que jamais au

premier asyle de la société, à cet asyle sacré où la liberté avoit fait si souvent entendre ses mâles accens, & qu'on avoit tant de fois promis de ne jamais abandonner.

Il y a peut-être eu quelque courage à moi d'embrasser ce parti. Je n'étois pas à cette époque un des membres les plus fervens de la Société; j'y faisois des apparitions rares : je connoissois peu ceux qui la composent; je n'avois pas dès lors cette affection forte & intime qui me rendit la séparation si douloureuse.

Je ne me suis pas dissimulé qu'il me seroit difficile d'avoir raison lorsque presque tous mes collègues suivoient une marche contraire.

Je ne me suis pas dissimulé que mes intentions pourroient être suspectées, & que j'accumulerois sur moi de nouvelles calomnies.

Je ne me suis pas dissimulé que dans la lutte des deux sociétés, l'ancienne finiroit par succomber; que sa chûte même pouvoit être très-prochaine; & qu'une espèce de honte s'attachoit à toute défaite, tandis que le succès justifioit tout.

J'ai fait toutes ces réflexions, mais j'ai entendu au fond de mon cœur une voix qui me crioit : là est la justice, là est ton devoir; & je n'ai point balancé pour lui obéir; elle a pu m'égarer, mais j'ai été & je serai toujours fidèle à ce guide.

Je vais vous dire maintenant ce qui m'épouvante, ce qui me fait trembler pour la chose publique. Je parle ici avec la liberté & la franchise qui conviennent à mon caractère. La réunion la plus étonnante vient de s'opérer au sein de l'Assemblée; j'en suis té-

moin, & j'y crois à peine. Des hommes, que l'antipathie le plus fortement prononcée éloignoit les uns des autres, se sont rapprochés tout-a-coup; ils se détestent, ils se méprisent; mille fois je les ai entendu s'attaquer avec l'acharnement le plus cruel, se faire les reproches les plus amers, se permettre les inculpations les plus outrageantes; & ils agissent de concert! Peut-il exister de liaison vraie sans estime? auroient-ils déposé en un instant toutes leurs haines? seroit ce le desir de sauver l'Etat qui les auroit réunis? Que ne puis-je le penser! mais je me livre malgré moi aux plus tristes présages. Je ne vous parle pas du moment où nous sommes: il est affreux; il me fait verser de larmes de sang; l'image de la force se présente par-tout aux regards du citoyen tremblant & effrayé; je vois les vengeances & les persécutions particulières s'approcher. Si cet orage n'étoit que passager, il faudroit avoir la force d'en supporter les ravages; mais quel avenir il me semble nous prédire! Je crois voir nos travaux achevés, la charte constitutionnelle dressée, présentée à Louis XVI; Louis XVI proposer des modifications, des réformes, déclarer qu'à ces conditions il accepte; des troupes étrangères placées de concert sur nos frontières pour en imposer; de prétendus amis de l'ordre & du bonheur public s'élever du sein de l'Assemblée, exposer avec chaleur les dangers qui nous menacent, représenter que si les conditions exigées apportent quelques changemens à la constitution, le fond n'en est point altéré; qu'elle n'en restera pas moins la plus belle constitution de l'Univers; que lorsque nous avons commencé, nous

462

ne devions pas eſpérer aller auſſi loin dans la carrière politique ; qu'il eſt ſage de faire de légers ſacrifices pour obtenir une paix ſolide & durable ; que les mécontens qui ont eſſuyé des pertes de toute eſpèce, ſatisfaits des plus foibles reſtitutions, renonceront à leurs projets de vengeance, & qu'enfin tous les citoyens ne formant plus qu'un peuple de frères, la Nation ne ſera plus agitée par de longues & douloureuſes convulſions ; les jadis nobles & les prêtres approuver la tranſaction ; les hommes foibles y conſentir ; les chefs & les orateurs en ſoutenir les avantages ; quelques vrais amis de la liberté, quelques hommes jaloux de la gloire & du bonheur de la nation, qu'on traitera de factieux, s'y oppoſer, & la grande majorité de l'Aſſemblée conſacrer par un décret cette tranſaction honteuſe Où nous conduiront ces premiers pas rétrogrades ? je ne ſais, mais j'en frémis : faſſe le ciel que je me trompe dans mes triſtes conjectures !

L'ame bouleverſée par ces penſées déchirantes, ne ſachant plus quels ſervices il eſt en mon pouvoir de rendre à la choſe publique, je vous l'avouerai, Meſſieurs, j'ai été ſur le point de quitter le poſte où votre confiance m'a placé. Des amis, dans le ſein deſquels jai dépoſé mes peines & mes alarmes, m'ont détourné de ce deſſein, & j'ai ſuivi leurs conſeils.

O ma patrie ! ſois ſauvée, conſerve ta liberté, & je rendrai en paix mon dernier ſoupir.

Signé, PÉTION.

Paris, le 18 juillet 1791.